

## **ANNEXE 1**

### **Attestation de garantie financière Etablissement d'enseignement de la formation à la conduite de véhicules de catégorie B/AAC et à la sécurité routière**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de VAL DE FRANCE société coopérative à personnel et capital variables, régie par les articles L.512-20 à L.512-54 du code monétaire et financier et par l'ancien livre V du code rural, ayant son siège 1, Rue Daniel BOUTET 28088 CHARTRES Cedex, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro B 400 868 188.

Représentée par Madame Francine LEROUX, Responsable Unité Vie des Crédits,


déclare garantir dans les conditions définies aux termes de la convention de garantie financière (cf. conditions générales figurant en annexe), l'établissement d'Enseignement SAS BLOIS CONDUITE dont le siège social est situé à BLOIS (41000) 4, rue des Saintes Maries représentée par Monsieur DORY Hervé dans les conditions prévues à l'article R213-3 du code de la route et de la convention signée entre l'Etat et ce même établissement d'enseignement relative aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B/AAC et à la sécurité routière.

#### **LA CONVENTION EST CONCLUE POUR UNE DUREE D'UN AN A COMPTER DE CE JOUR**

La garantie est donnée pour un montant global maximum de Cent quinze mille trois cent cinquante huit euros (115.358,00 €) pour une durée d'un an à compter de ce jour, étant précisé que la convention de garantie peut faire l'objet d'une résiliation anticipée à tout moment conformément aux conditions générales de la convention de garantie.

Annule et remplace l'acte de Garantie Financière émis le 09 mars 2021.

Fait à BLOIS, le 18 octobre 2021

  
**CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCE**  
**VIE DES CREDITS**  
20 rue Louis Joseph Philippe - CS 23428  
41034 BLOIS CEDEX  
Francine LEROUX  
Responsable Unité Vie des Crédits